Certificat de compétence Guide conférencier

Présentation

Publics / conditions d'accès

Titulaire d'un diplôme conférant le grade de master (Bac+5 minimum) en histoire, histoire de l'art, histoire des sciences et des techniques, médiation culturelle, politiques culturelles, valorisation des patrimoines, etc. ; et ayant un projet professionnel tourné vers le guidage culturel ou touristique, ou la médiation des patrimoines.

Pour candidater à Paris, cliquez ici.

Pour candidater dans un autre centre, contacter le Cnam régional correspondant.

Objectifs

Le certificat de compétences Guide-conférencier donne accès à la **carte professionnelle de guide-conférencier**, délivrée en préfecture. Elle permet aux auditeurs et auditrices, **titulaires d'un diplôme conférant le grade de master**, d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice du métier de guide-conférencier, telles qu'elles sont définies dans l'arrêté ministériel du 9 novembre 2011, modifié par l'arrêté du 28 décembre 2016.

En France, le guide-conférencier exerce une activité réglementée, le plus souvent en qualité de travailleur indépendant et/ou sous contrat auprès de nombreuses structures (agences réceptives, tour-opérateurs, offices de tourisme, etc.). Il rend accessible aux visiteurs français et étrangers les différents types de patrimoines (naturels, historiques, culturels, scientifiques et techniques, matériels et immatériels). Il sait les présenter et les mettre en valeur. Il est autorisé à conduire des visites commentées dans l'ensemble des lieux à accès réglementé, y compris dans les monuments nationaux et musées de France.

La formation met ainsi l'accent sur des compétences spécifiques telles que **la méthodologie et les techniques de la médiation orale des patrimoines** et **la gestion de l'activité professionnelle** (statuts juridiques, pratiques du numérique, etc.). L'obtention du certificat de compétences Guide-conférencier requiert un niveau en **langue étrangère, régionale ou des signes**, et la validation d'un **projet tuteuré**.

Le certificat de compétences a donc pour objectif de former de **futurs professionnels du guidage et de la médiation** qui auront acquis, au cours de leur période de formation :

- les compétences techniques et les connaissances théoriques leur permettant d'assurer les missions d'un guide-conférencier ;
- les compétences techniques et les connaissances théoriques leur permettant de démarrer, poursuivre et/ou développer une activité professionnelle sous un statut d'indépendant et/ou de salarié, en prenant en compte les évolutions du secteur et de la profession (apparition des plateformes numériques, cumul des statuts professionnels, etc.) ;
- une expérience professionnelle significative autour d'un projet tuteuré.

Le certificat de compétences Guide-conférencier peut également permettre la **poursuite d'études** : DU, Master dans les domaines de la culture, de la valorisation des patrimoines ou du tourisme, ou *via* des diplômes du Cnam (CC Médiation culturelle, CS d'ingénierie de la culture et de la création, etc.).

Modalités de validation

Contrôle continu et examen final

Mis à jour le 13-11-2026

Code : CC16400A

34 crédits

Certificat de compétence

Responsabilité nationale : EPN11 - Territoires / Marine LOISY

Niveau CEC d'entrée requis : Sans niveau spécifique

Niveau CEC de sortie : Sans niveau spécifique

Mode d'accès à la certification :

- Formation continue

NSF :

Métiers (ROME) :

Contact national :

EPN11 Tourisme Certificat

EPN11, 31.2.08, 2 rue Conté 75003 Paris

certificats.tourisme@lecnam.net

Le CC164 est validé à condition que le/la candidat.e obtienne :
- une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement (UE) et d'activité (UA), et
- une note égale ou supérieur à 10 sur 20 au projet tuteuré (UAEC09).

Compétences

Le certificat de compétences Guide-conférencier forme à des compétences que chaque élève diplômé(e) est capable de mettre en oeuvre au terme du programme de formation :

- Usages des outils du numérique dans le cadre de la pratique du guidage et de la médiation culturelle
- Expression et communication écrites et orales dans le cadre de la pratique du guidage et de la médiation culturelle
- Positionnement vis-à-vis des champs professionnels du tourisme, des loisirs et de la culture
- Insertion professionnelle et responsabilité au sein d'une organisation culturelle, touristique ou de valorsiation des patrimoines
- Maîtrise de la méthodologie et des techniques de la médiation orale des patrimoines
- Conception et mise en œuvre de dispositifs de médiations culturelles adaptés aux marchés et tendances locales et régionale

Enseignements

34 ECTS

Tourisme en transition : connaissance du secteur et gestion de l'activité professionnelle	USEC65 6 ECTS
Langue étrangère, régionale ou langue des signes (niveau C1)	USEC1J 6 ECTS
Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines	USEC20 10 ECTS
Mise en situation et pratique professionnelle : Projet tuteuré	UAEC09 12 ECTS